

# ASSURANCE RENTE EDUCATION

*www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel*

Produit d'assurance de la branche vie de type « mixte » qui a pour objet de protéger l'avenir des enfants bénéficiaires de l'assuré et de leur permettre de poursuivre leurs études aussi bien en cas de vie de l'assuré au terme du contrat, en cas de décès de celui-ci avant ledit terme ou même en cas d'invalidité absolue définitive pouvant l'affecter. En contrepartie d'une prime unique ou de versements périodiques, l'assureur s'engage au paiement d'une rente :

- Au terme du contrat sur une durée donnée si l'assuré est vivant à cette date ;
- Au décès de l'assuré jusqu'au terme du différé suivi du versement en cas de vie.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**